



# Livret de l'étudiant·e 2018-2019

**DIPLOME D'UNIVERSITE DROIT, ECONOMIE ET  
GESTION**

**MENTION : ORGANISATIONS ET JURIDICTIONS PENALES  
INTERNATIONALES**

Livret voté à la CFVU de septembre 2018

UFR de Droit et science politique  
Université Paris Nanterre - Bâtiment Simone Veil (F)  
200, avenue de la République 92001 Nanterre Cedex  
[www.parisnanterre.fr](http://www.parisnanterre.fr)



 [www.ufr-dsp.parisnanterre.fr](http://www.ufr-dsp.parisnanterre.fr)

 **Université  
Paris Nanterre  
UFR DSP**

# SOMMAIRE

<b>PRESENTATION DE LA FORMATION</b>	<b>3</b>
<b>ORGANIGRAMME ET CONTACTS</b>	<b>4</b>
UNIVERSITE	4
UFR	4
FORMATION	4
<b>MAQUETTE DU DIPLOME</b>	<b>7</b>
<b>PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS</b>	<b>8</b>
<b>MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS</b>	<b>15</b>
MODALITES GENERALES	15
MODALITES SPECIFIQUES	15
DEROULEMENT ET CHARTE DES EXAMENS	15
DELIVRANCE DU DIPLOME	15
<b>STAGES</b>	<b>16</b>
<b>MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS</b>	<b>17</b>
MODALITES GENERALES	17
MODALITES SPECIFIQUES	17
DEROULEMENT ET CHARTE DES EXAMENS	17
DELIVRANCE DU DIPLOME	17
<b>CHARTRE DES CONDITIONS D'EXAMENS ET AMENAGEMENTS POUR LES ETUDIANTS A BESOINS SPECIFIQUES</b>	<b>18</b>
<b>CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE</b>	<b>22</b>

## PRESENTATION DE LA FORMATION

- **Objectifs et débouchés**

Dans un contexte marqué par l'internationalisation croissante du droit et la création de nombreuses juridictions pénales internationales, tous les observateurs s'accordent à reconnaître qu'il est indispensable que des juristes formés dans le système universitaire français puissent enrichir ces institutions de leurs expériences.

Forte de ce constat, l'Université Paris Nanterre, depuis toujours reconnue pour la qualité de la formation de juristes internationaux, souhaite proposer une formation **unique en France** :

- tournée vers les **métiers du droit international**, en particulier autour du droit international pénal/droit pénal international et du droit international humanitaire ;
- offrant des **enseignements théoriques spécialisés et des exercices pratiques à visée professionnelle**, en français et en anglais, afin de constituer une passerelle directe vers les organisations et les juridictions pénales internationales.

Cette formation répond directement à une recommandation figurant dans ***l'Avis sur la Cour pénale internationale, adopté par la Commission nationale consultative des droits de l'Homme***, le 23 octobre 2012 (recommandation n° 33) : « organiser ou renforcer les formations à destination des avocats, des magistrats – notamment ceux amenés à travailler au sein du nouveau pôle judiciaire susmentionné ([le pôle récemment créé au sein du TGI de Paris pour les crimes de torture, crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide]), des officiers de police et de gendarmerie et des hauts fonctionnaires ».

- **Public visé**

Le diplôme d'université « Organisations et juridictions pénales internationales » s'adresse tout particulièrement aux **professionnels** travaillant ou ayant vocation à travailler dans les structures suivantes :

- juridictions pénales nationales et internationales et tribunaux hybrides ;
- ONG spécialisées dans la défense des droits de l'homme, l'action humanitaire ou la reconstruction post-conflit. ;
- mouvement international de la Croix Rouge ;
- fonction publique nationale (ministères des affaires étrangères, de la défense, de la justice) et internationale (Organisation des Nations Unies, organisations régionales) ;
- cabinets d'avocats.

Il intéresse également les **étudiants en droit** avant ou après un Master 2, éventuellement en parallèle de celui-ci. Sont notamment visés les Masters 2 ou LLM consacrés au Droit pénal, au Droit international, aux Droits de l'homme ou au Droit international humanitaire.

- **Modalités d'accès**

Le diplôme d'université « **Organisations et juridictions pénales internationales** » est proposé aux professionnels du droit et aux étudiants titulaires d'un Master 1 en droit.

Les candidats, sélectionnés sur dossier puis entretien individuel, doivent maîtriser la langue française et avoir un bon niveau d'anglais.

Les frais d'inscription sont fixés à 500 euros pour les étudiants, 1000 euros pour les professionnels, 2000 euros pour les professionnels pris en charge par leur employeur dans le cadre de la formation continue.

# ORGANIGRAMME ET CONTACTS

## Université

---

Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO) : <http://suiio.parisnanterre.fr/>

Service des relations internationales (SRI) : <http://international.parisnanterre.fr/>

## UFR

---

### Direction de l'UFR :

Co – Directeurs de l'UFR : Florence BELLIVIER – Pascal BEAUVAIS

- Directrices adjointes de l'UFR : Myriam BENLOLO-CARABOT (relations internationales) et Carole MONIOLLE (insertion professionnelle)
- Coordinatrice relations internationales : Juliette TRICOT
- Responsable administrative et financière de l'UFR : Corinne VALEU, bureau E15
- Responsable de la scolarité : Mathilde de CHAMBORANT, bureau E10
- Secrétariat de direction : Delphine DEROUBAIX, Bureau E14

Site internet de l'UFR : <https://ufr-dsp.parisnanterre.fr/>

De nombreuses informations sont disponibles sur le site de l'UFR : calendrier universitaire, planning et dates des examens, informations sur les formations, vie étudiante et relations internationales.

## Formation

---

### Secrétariat de la formation :

Mme ARMOUDON Nicole

Bâtiment F - bureau 101 C

mail : [nicole.armoudon@parisnanterre.fr](mailto:nicole.armoudon@parisnanterre.fr)

01 40 97 77 90

### Equipe de direction :

[Marina EUDES](#), Maître de conférences à l'UPN, Directrice du DU.

[Raphaële PARIZOT](#) : Directrice adjointe du DU en charge de l'information, de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants.

[Olivier BEAUVALLET](#), Juge a la chambre préliminaire, Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux cambodgiens, Directeur adjoint du DU en charge des relations internationales

[Bruno COTTE](#), Président honoraire de la chambre criminelle de la Cour de cassation, Ancien président de chambre de première instance à la Cour pénale internationale, Directeur adjoint du DU en charge des relations avec le monde professionnel.

### Site internet de la formation :

<http://ojpi.parisnanterre.fr/>

## MEMBRES DU CONSEIL DE L'UFR

### Collège des professeurs

ARCHAN Christophe  
BENLOLO CARABOT Myriam  
BOURASSIN-BACHMANN Manuella  
BOUSSARD Sabine  
CHAIGNEAU Aurore  
COHEN Antonin  
ROBINE David  
Le PILLOUER Arnaud  
WOLMARK Cyril  
THOUVENIN Jean-Marc

### Collège des maîtres de conférences et doctorants

BARTHE Denis  
BALLOT-LENA Aurélie  
BONELLI Laurent  
BOUJEKA Augustin  
BORIES Clémentine  
GROSBON Sophie  
LANNEAU Régis  
MEYER Julie  
OMARJEE Ismael  
NICOLAS Valérie  
ROZEZ Sophie

### Collège du personnel administratif

CHALAYE Pierre  
JORRE Isabelle  
IBORRA Sylvie

### Collège des usagers - étudiants

LEPOIVRE Marie (Démocrates et engagés)  
SHEYBANI Niki (UNI)  
PISA BURGOS Maxime (FAX)  
MILLIAT Karen (FAX)  
KASEM Sabrine (UNEF)  
GRAILLAT Nathan (UNEF)  
DESIRE Coralie (UNEF)  
SIROT Mathieu (UNEF)  
DUBOIS Emmeline (UNEF)

### Collège des personnalités extérieures

**DIJOUX Stéphanie**, professeur de droit allemand rattachée à l'UFR LCE  
**DOBKINE Michel**, Secrétaire général du Groupe HAVAS, magistrat en disponibilité et ancien directeur de l'ENM  
**DUMONTET Benoît**, directeur de la Haute école des Avocats Conseil (HEDAC)  
**MIGNARD Jean-Pierre**, avocat, associé fondateur du cabinet Lysias, co-directeur de la revue Témoignage Chrétien, Maître de conférences à l'IEP de Paris  
**PELLETIER Marc**, Représentante de l'Université Paris 8 – COMUE Paris Lumières  
**SCHEFFLER Catherine**, avocat et ancien bâtonnier des Hauts-de-Seine, enseignante vacataire à l'UFR DSP  
**SIBONY Anne-Lise**, Professeur à l'Université de Liège  
**WAUQUIER Vincent**, responsable de la classe préparatoire aux grandes écoles « économique et commerciale – ENS Cachan » de l'établissement Bessières

## CALENDRIER DE L'UFR 2018/2019

1 <sup>er</sup> SEMESTRE	2 <sup>ème</sup> SEMESTRE
<p style="text-align: center;"><b>Journée de Pré rentrée Licence</b> Le 7 septembre 2018</p> <p style="text-align: center;"><b>Début des cours magistraux</b> Lundi 10 septembre 2018</p> <p style="text-align: center;"><b>Début des TD</b> Lundi 17 septembre 2018</p> <p style="text-align: center;"><b>Vacances de la Toussaint</b> Du lundi 29 octobre au dimanche 4 novembre 2018</p> <p style="text-align: center;"><b>Semaine de révision tutorée</b> Du lundi 3 décembre au samedi 8 décembre 2018</p> <p style="text-align: center;"><b>Semaine des partiels et dérogatoires</b> Du lundi 10 décembre au vendredi 14 décembre 2018</p> <p style="text-align: center;"><b>Examens du 1er semestre de la 1<sup>ère</sup> session</b> Du lundi 17 au vendredi 21 décembre 2018</p> <p style="text-align: center;"><b>Vacances de fin d'année</b> Du lundi 24 décembre au dimanche 6 janvier 2019</p> <p style="text-align: center;"><b>Examens du 1<sup>er</sup> semestre de la 1<sup>ère</sup> session</b> Du lundi 7 janvier au samedi 12 janvier 2019</p>	<p style="text-align: center;"><b>Début des cours magistraux</b> lundi 14 janvier 2019</p> <p style="text-align: center;"><b>Début des TD</b> lundi 21 janvier 2019</p> <p style="text-align: center;"><b>Vacances d'hiver</b> Du lundi 25 février au dimanche 3 mars 2019</p> <p style="text-align: center;"><b>semaine de révision tutorée</b> Du lundi 8 au samedi 13 avril 2019</p> <p style="text-align: center;"><b>Semaines des partiels et dérogatoires</b> Du lundi 15 avril au vendredi 19 avril 2019</p> <p style="text-align: center;"><b>Vacances de printemps</b> Du lundi 22 avril au dimanche 28 avril 2019</p> <p style="text-align: center;"><b>Examens du 2<sup>ème</sup> semestre de la 1<sup>ère</sup> session</b> Du lundi 29 avril au samedi 18 mai 2019</p> <p style="text-align: center;"><b>Jury session 1</b> Du lundi 27 mai au samedi 1 juin 2019</p> <p style="text-align: center;"><b>semaine de révision tutorée intersession</b> du lundi 3 au samedi 15 juin 2019</p> <p style="text-align: center;"><b>Examens de la 2<sup>ème</sup> session (rattrapage)</b> Du lundi 17 au samedi 29 juin 2019</p> <p style="text-align: center;"><b>Jury session 2</b> Du jeudi 4 au vendredi 12 juillet 2019</p>
<b>Jours fériés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toussaint : Jeudi 01 novembre 2018</li> <li>• Armistice : Dimanche 11 novembre 2018</li> <li>• Noël : Mardi 25 décembre 2018</li> <li>• Jour de l'An : Mardi 01 janvier 2019</li> <li>• Lundi de Pâques : Lundi 22 avril 2019</li> <li>• Fête du travail : Mercredi 1er mai 2019</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Victoire 1945 : Mercredi 08 mai 2019</li> <li>• Jeudi de l'ascension : Jeudi 30 mai 2019</li> <li>• Lundi de Pentecôte : Lundi 10 juin 2019</li> <li>• Fête nationale : Dimanche 14 juillet 2019</li> </ul>

## MAQUETTE DU DIPLOME

Code EC	EC	Durée	Enseignant	ECTS
JU4GP01	Géopolitique des conflits	15h	Enseignement suspendu	
JU4OI01	Droit des organisations internationales	15h	Pierre Bodeau-Livinec	5
JU4DU01	Droit international humanitaire	15h	Nathalie Durhin	5
JU4DH01	Droit international des droits de l'homme	15 h	Marjorie Beulay	5
JU4PM01	Droit pénal matériel	15 h	Pascal Beauvais et Raphaële Parizot	5
JU4JT01	Justice transitionnelle	15 h	Emmanuel Guematcha	5
JU4PJ01	La compétence du juge pénal interne	10 h	Karine Bonneau	5
JU4PI01	Procédure pénale internationale	15 h	Natacha Fauveau	5
JU4JI01	Articulations entre juridictions internes et internationales	15 h	Muriel Ubeda Saillard	5
JU4TT01	Séminaire de cadrage et de lecture critique de textes théoriques	15 h	Florence Bellivier et Marina Eudes	5
JU4AN01	Anglais juridique	15 h	David Boyle	5
JU4NR01	Rédaction d'actes juridiques (en anglais)	10 h	Maud Sarlieve	5
JU4MP01	Préparation de mémoires et de plaidoiries devant la Cour pénale internationale	10 h	Ghislain Mabanga	5
JU4AC01	Conférences d'actualité	10 h		
	Clinique juridique/stage/mémoire de recherche		UE Libre	

## PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS

<b>JU4GP01</b>	<b>Géopolitique des conflits</b>	<b>Volume horaire 15h</b>	
<p><b>Descriptif</b> : L'objectif de ce séminaire est de comprendre les sources des conflits, comment ils émergent, ils se façonnent, évoluent et se terminent. Les sources profondes des conflits, surtout les conflits armés non internationaux, ont souvent des sources différentes de celles généralement présentées qui servent à des fins de mobilisation. Il est donc important de pouvoir distinguer la réalité des moteurs conflictuels, et il est pour cela indispensable de connaître et de comprendre les déterminants locaux ainsi que les facteurs d'influence extérieure. Agrémenté de nombreux exemples contemporains (Balkans, Caucase, Moyen-Orient, Sahel, Afrique subsaharienne, Asie, etc.), le séminaire tentera d'expliquer ces mécanismes complexes. Intégrant l'étudiant dans des situations pratiques, du niveau interpersonnel au niveau macroscopique, le séminaire a pour but de donner outils de compréhension, de connaissance et d'analyse, mais aussi de se tourner résolument vers la pratique professionnelle de zones conflictuelles.</p> <p>ENSEIGNEMENT SUSPENDU</p>			
<b>Modalités de contrôle</b>			
<p>L'évaluation des étudiants est organisée au niveau de l'UE. Elle est faite sur la base du contrôle continu, en prenant en compte:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'assiduité</li> <li>- la participation orale</li> <li>- les exercices demandés par l'enseignant.</li> </ul> <p>Une attention particulière sera portée à la progression de l'étudiant.</p> <p>L'enseignant responsable du séminaire déterminera les modalités de notation, sous le contrôle de l'équipe de direction du DU.</p>			
<b>Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON</b>			

<b>JU4OI01</b>	<b>Droit des organisations internationales</b>	<b>Volume horaire 15h</b>	<b>Pierre Bodeau-Livinec</b>
<p><b>Descriptif</b> : L'objet de séminaire est de fournir aux étudiants tant les fondements théoriques que les outils pratiques pour appréhender le droit des organisations internationales dans toute sa complexité et sa diversité. A cette fin, dans l'optique du DU, l'accent sera évidemment mis sur la CPI, en ce qu'elle constitue un cas unique d'organisation/juridiction internationales, ainsi que sur les principales organisations internationales ayant des compétences de police et/ou menant des actions humanitaires. C'est notamment les modalités d'articulation de leurs compétences et actions qui retiendront l'attention.</p>			
<b>Espace cours en ligne : NON</b>			
<b>Modalités de contrôle</b>			
<p>L'évaluation des étudiants est organisée au niveau de l'UE. Elle est faite sur la base du contrôle continu, en prenant en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'assiduité</li> <li>- la participation orale</li> <li>- les exercices demandés par l'enseignant.</li> </ul> <p>Une attention particulière sera portée à la progression de l'étudiant.</p> <p>L'enseignant responsable du séminaire déterminera les modalités de notation, sous le contrôle de l'équipe de direction du DU.</p>			
<b>Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON</b>			



<b>JU4DU01</b>	<b>Droit international humanitaire</b>	<b>Volume horaire 15h</b>	<b>Nathalie Durhin</b>
<p>Descriptif : Ce séminaire a pour base l'approche concrète et pragmatique des questions juridiques relatives aux conflits contemporains. La méthodologie qui sera adoptée est une approche mixte qui comprend la théorie et l'étude des règles de droit, mais aussi une application concrète de ce droit à travers l'étude de cas réels. Cela permettra non seulement aux étudiants d'avoir des connaissances juridiques, mais aussi la maîtrise de l'actualité, des questions et débats en cours parmi les acteurs humanitaires ainsi qu'une réflexion critique et constructive autour des conflits armés modernes.</p>			
<b>Espace cours en ligne : NON</b>			
<b>Modalités de contrôle</b>			
<p>L'évaluation des étudiants est organisée au niveau de l'UE. Elle est faite sur la base du contrôle continu, en prenant en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'assiduité</li> <li>- la participation orale</li> <li>- les exercices demandés par l'enseignant.</li> </ul> <p>Une attention particulière sera portée à la progression de l'étudiant.</p> <p>L'enseignant responsable du séminaire déterminera les modalités de notation, sous le contrôle de l'équipe de direction du DU.</p>			
<b>Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON</b>			

<b>JU4DH01</b>	<b>Droit international des droits de l'homme</b>	<b>Volume horaire 15 h</b>	<b>Marjorie Beulay</b>
<p><b>Descriptif</b> : Ce séminaire a pour vocation de mettre en évidence les liens et les divergences existant entre le droit international des droits de l'Homme et le droit international pénal. Après un séminaire assez général permettant de cadrer le propos dans son ensemble, plusieurs thématiques matérielles seront envisagées avant de terminer sur une séance relative à l'application des droits de l'Homme par les juridictions pénales internationales. Le séminaire prend appui sur de nombreux exemples, très diversifiés. Il suppose d'abondantes lectures en doctrine et en jurisprudence ainsi que le développement de raisonnements construits et argumentés sur des sujets pratiques et théoriques. Le séminaire articule cadrages théoriques et interventions orales des étudiants.</p>			
<b>Espace cours en ligne : NON</b>			
<b>Modalités de contrôle</b>			
<p>L'évaluation des étudiants est organisée au niveau de l'UE. Elle est faite sur la base du contrôle continu, en prenant en compte:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'assiduité</li> <li>- la participation orale</li> <li>- les exercices demandés par l'enseignant.</li> </ul> <p>Une attention particulière sera portée à la progression de l'étudiant.</p> <p>L'enseignant responsable du séminaire déterminera les modalités de notation, sous le contrôle de l'équipe de direction du DU.</p>			
<b>Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI / NON</b>			

<b>JU4PM01</b>	<b>Droit pénal matériel</b>	<b>Volume horaire 15 h</b>	<b>Pascal Beauvais et Raphaële Parizot</b>
<b>Descriptif :</b>			
<p>Il s'agit ici de présenter dans le détail les éléments constitutifs des grandes infractions relevant de la compétence des juridictions pénales internationales : crime de guerre, crime contre l'humanité, crime de génocide et agression (pour la Cour pénale internationale).</p> <p>Le travail en petit groupe permet un échange interactif entre l'enseignant et les étudiants. Ces derniers devront avoir lu un certain nombre de documents (doctrine générale ou spécifique, documents officiels, jurisprudences, etc.) avant de venir en séminaire afin de discuter entre eux, et avec l'enseignant des grands thèmes qui auront été déterminés en début d'année. Selon l'approche choisie par chaque enseignant, les étudiants pourront aussi avoir à présenter des rapports écrits ou des exposés oraux.</p>			
<b>Espace cours en ligne : NON</b>			
<b>Modalités de contrôle</b>			
<p>L'évaluation des étudiants est organisée au niveau de l'UE. Elle est faite sur la base du contrôle continu, en prenant en compte:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'assiduité</li> <li>- la participation orale</li> <li>- les exercices demandés par l'enseignant.</li> </ul> <p>Une attention particulière sera portée à la progression de l'étudiant.</p> <p>L'enseignant responsable du séminaire déterminera les modalités de notation, sous le contrôle de l'équipe de direction du DU.</p>			
<b>Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON</b>			

<b>JU4PI01</b>	<b>Procédure pénale internationale</b>	<b>Volume horaire 15 h</b>	<b>Natacha Fauveau</b>
<b>Descriptif :</b>			
<p>Ce séminaire vise à la compréhension des spécificités du procès pénal international et à l'approfondissement de la connaissance des règles régissant procédure pénale devant les juridictions internationales avec un accent sur la procédure devant la Cour pénale internationale (CPI) à travers l'étude des textes et des documents jurisprudentiels devant lesdites juridictions.</p> <p>Les étudiants apprendront les règles régissant les compétences des juridictions pénales internationales, la saisine des juridictions pénales internationales, la recevabilité des affaires, les droits des personnes accusées, victimes et témoins. Ils étudieront à travers des cas pratiques les règles applicables aux enquêtes, au procès à l'appel et à la révision.</p>			
<b>Espace cours en ligne : NON</b>			
<b>Modalités de contrôle</b>			
<p>L'évaluation des étudiants est organisée au niveau de l'UE. Elle est faite sur la base du contrôle continu, en prenant en compte:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'assiduité</li> <li>- la participation orale</li> <li>- les exercices demandés par l'enseignant.</li> </ul> <p>Une attention particulière sera portée à la progression de l'étudiant.</p> <p>L'enseignant responsable du séminaire déterminera les modalités de notation, sous le contrôle de l'équipe de direction du DU.</p>			
<b>Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON</b>			

<b>JU4PJ01</b>	<b>La compétence du juge pénal interne</b>	<b>Volume horaire 10 h</b>	<b>Karine Bonneau</b>
<p><b>Descriptif:</b> L'obligation des États de respecter les droits de l'homme implique en droit international celle de poursuivre et juger les auteurs de ces violations. Les États ont traditionnellement compétence pour juger devant leurs tribunaux pénaux les crimes commis sur leur territoire (compétence territoriale), par leur ressortissants (compétence personnelle active) ou contre leur ressortissants (compétence personnelle passive). Mais en droit international, la gravité de certains crimes appelle leur interdiction absolue et un régime de répression renforcée. Il s'agit en particulier des crimes de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, du crime de torture, du crime de disparition forcée. Les États peuvent ainsi exercer leur compétence universelle afin de poursuivre et juger – sous certaines conditions – les suspects de crimes internationaux, quel que soit le lieu où ces crimes ont été commis et la nationalité des auteurs et des victimes. Le séminaire permettra d'aborder les évolutions principales de la répression des crimes les plus graves du droit international par le juge pénal interne, et en particulier le juge pénal français.</p>			
<b>Espace cours en ligne : NON</b>			
<b>Modalités de contrôle</b>			
<p>L'évaluation des étudiants est organisée au niveau de l'UE. Elle est faite sur la base du contrôle continu, en prenant en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'assiduité</li> <li>- la participation orale</li> <li>- les exercices demandés par l'enseignant.</li> </ul> <p>Une attention particulière sera portée à la progression de l'étudiant.</p> <p>L'enseignant responsable du séminaire déterminera les modalités de notation, sous le contrôle de l'équipe de direction du DU.</p>			
<b>Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON</b>			

<b>JU4JT01</b>	<b>Justice transitionnelle</b>	<b>Volume horaire 15 h</b>	<b>Emmanuel Guematcha</b>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>La justice transitionnelle désigne toute une série de mesures adoptées dans un Etat sortant d'une situation de conflit armé ou d'un régime autoritaire. Il s'agit en particulier de la mise en place de Commissions «vérité et réconciliation» ou d'autres mesures visant à faire la lumière sur les exactions passées, parallèlement à des procédures judiciaires nationales ou internationales.</p> <p>Le travail en petit groupe permet un échange interactif entre l'enseignant et les étudiants. Ces derniers devront avoir lu un certain nombre de documents (doctrine générale ou spécifique, documents officiels, jurisprudences, etc.) avant de venir en séminaire afin de discuter entre eux, et avec l'enseignant des grands thèmes qui auront été déterminés en début d'année. Selon l'approche choisie par chaque enseignant, les étudiants pourront aussi avoir à présenter des rapports écrits ou des exposés oraux.</p>			
<b>Espace cours en ligne : NON</b>			
<b>Modalités de contrôle</b>			
<p>L'évaluation des étudiants est organisée au niveau de l'UE. Elle est faite sur la base du contrôle continu, en prenant en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'assiduité</li> <li>- la participation orale</li> <li>- les exercices demandés par l'enseignant.</li> </ul> <p>Une attention particulière sera portée à la progression de l'étudiant.</p> <p>L'enseignant responsable du séminaire déterminera les modalités de notation, sous le contrôle de l'équipe de direction du DU.</p>			
<b>Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON</b>			

<b>JU4TT01</b>	<b>Séminaire de cadrage et de lecture critique de textes théoriques</b>	<b>Volume horaire 15 h</b>	<b>Florence Bellivier et Marina Eudes</b>
<b>Descriptif :</b>			
<p>Le présent séminaire permet de prendre du recul par rapport à l'application actuelle du droit international pénal et du droit pénal international, en revenant aux sources doctrinales à l'origine de la création historique de ce corps de règles spécifiques, tout en lisant les auteurs qui s'intéressent aujourd'hui à ses lacunes ou à son effectivité. Il s'agit aussi d'aborder les grands concepts dans une perspective de droit comparé. Le séminaire, placé à intervalles réguliers sur les deux semestres, a aussi pour objectif de suivre régulièrement la progression des étudiants et à les préparer à l'exercice d'exposé discussion qui clôt l'année de formation. .</p> <p>Le travail en petit groupe permet un échange interactif entre les enseignantes et les étudiants. Ces derniers devront avoir lu un certain nombre de documents (doctrine générale ou spécifique, documents officiels, jurisprudences, etc.) avant de venir en séminaire afin de discuter entre eux, et avec les enseignantes des grands thèmes qui auront été déterminés en début d'année.</p>			
<b>Espace cours en ligne : NON</b>			
<b>Modalités de contrôle</b>			
<p>L'évaluation des étudiants est organisée au niveau de l'UE. Elle est faite sur la base du contrôle continu, en prenant en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'assiduité</li> <li>- la participation orale</li> <li>- les exercices demandés par l'enseignant.</li> </ul> <p>Une attention particulière sera portée à la progression de l'étudiant.</p> <p>L'enseignant responsable du séminaire déterminera les modalités de notation, sous le contrôle de l'équipe de direction du DU.</p>			
<b>Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON</b>			

<b>JU4NR01</b>	<b>Rédaction d'actes juridiques (en anglais)</b>	<b>Volume horaire 10 h</b>	<b>Maud Sarlieve</b>
<b>Descriptif :</b>			
<p>The purpose of the seminar "Judicial Drafting" is to provide students with their first set of basic drafting tools. We will spend 10 hours discussing the structure of various international documents (motions, judgments, memos), and to which extent they may change from a jurisdiction to the other. You will also be asked to draft your own motion in English.</p>			
<b>Espace cours en ligne : NON</b>			
<b>Modalités de contrôle</b>			
<p>Contrôle continu</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-assiduité</li> <li>-participation orale</li> <li>-exercices demandés par l'enseignant qui demeure responsable des modalités par lesquelles il sanctionne l'apprentissage, sous la houlette de l'équipe de direction.</li> </ul> <p>Une attention particulière sera portée à la progression de l'étudiant.</p>			
<b>Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON</b>			

<b>JU4MP01</b>	<b>Préparation de mémoires et plaidoiries devant la Cour pénale internationale</b>	<b>Volume horaire 10 h</b>	<b>Ghislain Mabanga</b>
<b>Descriptif :</b>			
<p>Cette UE est davantage tournée vers le savoir-faire que vers les savoirs, sauf à relever que durant la rédaction d'un mémoire ou d'une plaidoirie, peuvent être sollicités, à des degrés divers, les différents savoirs dispensés dans le DU, notamment l'enseignement de procédure pénale internationale (Unité fondamentale n°6, voir supra). Naturellement, de bonnes connaissances en langue anglaise sont requises, puisque les mémoires et les plaidoiries pourront, le cas échéant, être écrits ou prononcés en anglais. De même, une vision claire de la structure et du fonctionnement de l'organisation dans laquelle évolue l'avocat est indispensable. L'originalité de ce DU est de proposer aux étudiants, qui pourront être amenés à devenir avocats ou procureurs dans des juridictions internationales, des outils pour préparer leurs mémoires et plaidoiries. L'acquisition des savoir-faire sera facilitée par la taille réduite du groupe d'étudiants. A travers l'étude de documents émanant des juridictions internationales, il s'agira de maîtriser, y compris en anglais, la rédaction de requêtes de la défense ou de l'accusation, ainsi que de jugements ou d'ordonnances, en intégrant les différentes contraintes internationales. L'exercice sera également pratiqué sous forme de plaidoiries et de réquisitoires en anglais. Cette UE appellera donc la mobilisation des diverses capacités de l'étudiant, une importante préparation personnelle, ainsi que des exercices de simulation, fondés sur des cas pratiques issus de la jurisprudence internationale.</p>			
<b>Œuvres au programme et/ou Bibliographie</b>			
<b>Espace cours en ligne : NON</b>			
<b>Modalités de contrôle</b>			
<p>Contrôle continu</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-assiduité</li> <li>-participation orale</li> <li>-exercices demandés par l'enseignant qui demeure responsable des modalités par lesquelles il sanctionne l'apprentissage, sous la houlette de l'équipe de direction.</li> </ul> <p>Une attention particulière sera portée à la progression de l'étudiant</p>			
<b>Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON</b>			

<b>JU4AN01</b>	<b>Anglais juridique</b>	<b>Volume horaire 15 h</b>	<b>David Boyle</b>
<b>Descriptif :</b>			
<p>Tous les étudiants acceptés dans le DU devront justifier d'un niveau acceptable en anglais (les premières années d'existence du DU, seule langue étrangère exigée et enseignée). Tout au long de l'année, les 15 heures d'anglais juridique viseront à combler les lacunes ou améliorer sensiblement le niveau des étudiants dans ce domaine qui est souvent le point faible des candidats français à des postes dans des organisations et juridictions internationales. Le postulat étant que les étudiants ne seront pas débutants, l'UE visera essentiellement à consolider leur vocabulaire dans le domaine.</p> <p>En termes de savoir-faire, cette UE se coordonne avec les autres. Il s'agit de donner aux étudiants les outils pour lire des textes en anglais et s'exprimer professionnellement dans cette langue (se présenter à un entretien d'embauche, mener une négociation, rédiger une consultation, une plaidoirie, un mémoire, un arrêt...). L'acquisition des savoir-faire sera facilitée par la taille réduite du groupe d'étudiants et sera mobilisée dans d'autres UE de la formation, en particulier les exercices pratiques et les diverses simulations</p> <p>A terme, si le DU obtient le succès escompté, des cours d'autres langues étrangères (dans leur dimension juridique) pourraient être offerts à des étudiants maîtrisant déjà l'anglais juridique.</p>			
<b>Œuvres au programme et/ou Bibliographie</b>			
<b>Espace cours en ligne : NON</b>			
<b>Modalités de contrôle</b>			
<p>Contrôle continu</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-assiduité</li> <li>-participation orale</li> <li>-exercices demandés par l'enseignant qui demeure responsable des modalités par lesquelles il sanctionne l'apprentissage, sous la houlette de l'équipe de direction.</li> </ul> <p>Une attention particulière sera portée à la progression de l'étudiant</p>			
<b>Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON</b>			

<b>JU4JI01</b>	<b>Articulations entre juridictions internes et internationales</b>	<b>Volume horaire 15 h</b>	<b>Muriel Ubeda Saillard</b>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Il s'agit ici de présenter les rapports entre juridictions pénales internes et internationales, guidés notamment par le principe de complémentarité s'agissant de la Cour pénale internationale, ainsi que par la nécessaire coopération de la part des autorités nationales. Il s'agit en outre de rappeler les critères classiques de compétence du juge national avant d'aborder les conditions de mise en œuvre de sa compétence universelle, en présentant notamment le cas français.</p> <p>Le travail en petit groupe permet un échange interactif entre l'enseignant et les étudiants. Ces derniers devront avoir lu un certain nombre de documents (doctrine générale ou spécifique, documents officiels, jurisprudences, etc.) avant de venir en séminaire afin de discuter entre eux, et avec l'enseignant des grands thèmes qui auront été déterminés en début d'année. Selon l'approche choisie par chaque enseignant, les étudiants pourront aussi avoir à présenter des rapports écrits ou des exposés oraux.</p>			
<p><b>Espace cours en ligne : NON</b></p>			
<p><b>Modalités de contrôle</b></p>			
<p>L'évaluation des étudiants est organisée au niveau de l'UE. Elle est faite sur la base du contrôle continu, en prenant en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'assiduité</li> <li>- la participation orale</li> <li>- les exercices demandés par l'enseignant.</li> </ul> <p>Une attention particulière sera portée à la progression de l'étudiant.</p> <p>L'enseignant responsable du séminaire déterminera les modalités de notation, sous le contrôle de l'équipe de direction du DU.</p>			
<p><b>Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON</b></p>			

## MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS

### Modalités générales

---

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2014-2018 (MCC générales) sont accessibles sur le portail étudiants du site de l'université, Rubrique "Formation" / "Déroulement des examens". <http://etudiants.parisnanterre.fr/>

### Modalités spécifiques

---

Les modalités spécifiques de contrôle des connaissances sont précisées ci-dessus dans la rubrique "Modalités de contrôle" pour chaque EC.

### Déroulement et charte des examens

---

Les modalités de déroulement des examens ainsi que la charte des examens sont accessibles sur le portail étudiants de l'Université, à la rubrique : "Formation" / "Déroulement des examens". <http://etudiants.parisnanterre.fr/>

### Délivrance du diplôme

---

Les modalités et formulaires de délivrance de diplômes sont accessibles sur le portail étudiants du site de l'Université, Rubrique : "Formation" / "Demandez votre diplôme". <http://etudiants.parisnanterre.fr/>

## STAGES

Pour toute information sur les stages intégrés dans votre cursus, veuillez-vous référer au site **RéseauPro** :

<https://reseaupro.parisnanterre.fr/>

Pour toute information sur les stages courts pouvant être pris en bonus au diplôme, veuillez-vous référer à la rubrique "Bonus au diplôme / Stages" du site :

<https://moduleslmd3.parisnanterre.fr/>



## MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS

L'évaluation des enseignements est organisée conformément aux textes suivants votés à la CFVU :

- les **Modalités de Contrôle des Connaissances générales de l'université (MCC générales)** : les MCC générales définissent le cadre commun aux évaluations organisées à l'université.
- les **Modalités de Contrôle des Connaissances spécifiques (MCC spécifiques)** : le présent livret pédagogique précise la mise en œuvre détaillée des évaluations de votre formation.
- les **Chartes de l'université**, qui définissent les aménagements pour des publics spécifiques :
  - Charte d'accueil et d'accompagnement des étudiant-e-s en situation de handicap et à besoins spécifiques
  - Charte des étudiant-e-s d'échanges
  - Charte des sportifs de haut niveau

### Modalités générales

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2014-2018 (MCC générales) sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

### Modalités spécifiques

Les modalités spécifiques de contrôle des connaissances sont précisées ci-dessus dans la rubrique " Maquette master 1 " pour chaque EC.

**Le redoublement dans cette formation est soumis à l'instruction de la demande circonstanciée. La procédure est détaillée dans le document « Procédures et calendriers d'inscription », en ligne sur le site de l'université.**

### Déroulement et charte des examens

Les modalités de déroulement des examens ainsi que la charte des examens sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

Les « examens » concernent les épreuves suivantes :

- formule standard de contrôle des connaissances et des compétences (hors contrôle continu)
- formule de contrôle des connaissances et des compétences pour l'enseignement à distance
- formule dérogatoire de contrôle des connaissances et des compétences
- épreuves de la seconde session

Le **planning des examens** est accessible via votre ENT(<https://ent.parisnanterre.fr/>) dans la rubrique « Scolarité », puis « Mon emploi du temps ». Vous devez vérifier sur votre ENT, avant chaque épreuve, la localisation de celle-ci.

### Délivrance du diplôme

Les modalités et formulaires de délivrance de diplômes sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'Université, Rubrique : "Formation" / "[Demandez votre diplôme](#)".

# CHARTRE DES CONDITIONS D'EXAMENS ET AMENAGEMENTS POUR LES ETUDIANTS A BESOINS SPECIFIQUES

(Texte voté par le conseil de l'UFR DSP le 12 mai 2015)

L'article 20 de la loi du 11 février 2005 prévoit qu'il revient à tous les établissements d'enseignement supérieur d'offrir aux étudiants, lorsque ceux-ci présentent des besoins particuliers liés à un handicap, les adaptations et les accompagnements nécessaires pour leur permettre d'accéder aux savoirs dispensés dans le cadre de la formation choisie, mais aussi pour passer leurs examens dans les meilleures conditions possibles.

Les aménagements compensatoires, précisément parce qu'ils tendent à garantir l'égalité des chances, sont accordés aux étudiants concernés dès lors qu'ils se révèlent justifiés par le type de handicap de l'étudiant.

## 1. PRINCIPE

Afin de garantir l'égalité de leurs chances avec les autres étudiants, les candidats aux examens de l'enseignement supérieur présentant un handicap temporaire ou permanent peuvent bénéficier des aménagements rendus nécessaires par leur situation.

Les aménagements sont variables en fonction du handicap de l'étudiant et de la nature de l'épreuve (écrite, orale, pratique). C'est le médecin en chef du Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS), habilité en tant que référent par la MDPH (Maison départementales des personnes handicapées), qui délivre les attestations notifiant les aménagements devant être mis en place.

**Deux situations sont à distinguer en matière d'organisation des conditions d'examens pour les étudiants en situation de handicap :**

### ○ **Handicap permanent**

Il appartient aux étudiants qui souhaitent bénéficier d'un aménagement d'examens de prendre contact avec le Service de Médecine Préventive (SUMPPS), pour rencontrer le médecin en chef de l'université en vue d'établir leur fiche médicale notifiant les aménagements.

- *Le Service de médecine préventive est situé au Bâtiment E, salle E05, Tél. : 01 40 97 75 33*
- *Courriel : [medecine-preventive@parisnanterre.fr](mailto:medecine-preventive@parisnanterre.fr)*

Cette démarche doit être effectuée avant le 15 novembre de chaque année universitaire et être renouvelée chaque année.

### ○ **Handicap temporaire**

Il appartient à l'étudiant de signaler sa situation de handicap temporaire au médecin en chef de l'université, qui lui notifiera les aménagements compensatoires à mettre en œuvre par le Service Handicap et le référent handicap de l'UFR en charge de la filière correspondant à l'inscription de l'étudiant.

- *Le Service Handicaps & Accessibilités est localisé au bâtiment DD, salle R05, au rez-de-chaussée. Tél. : 01 40 97 58 79 ou 01 40 97 72 34 –*
- *Courriel : [handicap.caciope@liste.parisnanterre.fr](mailto:handicap.caciope@liste.parisnanterre.fr)*

En présence d'un handicap temporaire, l'étudiant doit se manifester bien avant les épreuves pour lesquelles il a besoin d'une aide particulière, soit 15 jours au moins avant la passation de ses examens.

### **Dispositions en vigueur pour les épreuves de Contrôle continu (CC) :**

- Si un tiers temps (*une majoration supplémentaire par rapport à la durée normale qui est consacrée pour l'épreuve*) est prévu, l'étudiant présentera à l'enseignant en charge de l'épreuve la notification officielle de la disposition qui lui a été accordée, afin de bénéficier de l'aménagement particulier qui a été délivré par le Médecin en chef du SUMPPS. Dès l'annonce de la date prévue pour l'examen, l'étudiant doit prévenir l'enseignant chargé du TD.
- Si un tiers temps est accordé, avec assistance d'un secrétaire pour composer ou bien un autre aménagement (transcription braille, interprète LSF, etc.), l'étudiant doit contacter préalablement le référent handicap au sein du secrétariat pédagogique de l'UFR, dès la connaissance de sa date de partiel. Ensuite, il appartient au référent handicap de l'UFR concerné d'organiser l'épreuve en réservant une salle et en prenant contact avec le Service handicap afin de prévoir la présence d'un secrétaire ou bien d'une aide à la transcription en braille, d'un interprète en langue des signes, voire d'un matériel informatique adapté.

### **Dispositions en vigueur pour les examens de fin de semestre (Contrôle Terminal) :**

- Le référent handicap de l'UFR prendra connaissance du calendrier général des épreuves, puis prendra contact avec le Service handicap qui organisera, le cas échéant, la mise à disposition d'un secrétaire ou toute adaptation nécessaire. Lorsque l'étudiant en situation de handicap renonce à passer une épreuve d'examen, il doit informer son UFR de rattachement ainsi que le Service Handicaps et Accessibilités, et cela, dès que possible.
- Pour chacun des deux semestres, ainsi que pour la session des rattrapages (seconde session), l'étudiant en situation de handicap recevra un calendrier individualisé des épreuves correspondant aux EC de la filière correspondant à son inscription pédagogique.

## **2. LE DÉROULEMENT DES EXAMENS**

Attention : le service Handicap & Accessibilités a pour vocation d'intervenir dans la préparation de l'organisation des examens en tant que service support, pas dans sa mise en place.

### **Les aménagements peuvent être les suivants :**

#### **1. Une majoration de temps supplémentaire :**

Les étudiants qui ont des troubles qui le justifient bénéficient d'un temps supplémentaire pour les examens. Ce temps majoré est généralement égal à un tiers du temps alloué aux autres étudiants du cours, mais il revient au médecin en chef universitaire de l'évaluer au mieux, donc de le moduler éventuellement en deçà ou au-delà selon l'intensité du handicap (trouble de santé, taux d'invalidité, etc.), selon un barème préétabli par le médecin conseil de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- **Les étudiants peuvent également bénéficier d'une aide à l'écriture. Il peut être proposé un micro-ordinateur** sans connexion internet (*le matériel utilisé doit être désactivé des fonctions de communication sans fil : Wi-Fi et Bluetooth*) et disposant d'un correcteur orthographique pour les personnes présentant une dysgraphie ou bien un logiciel de synthèse vocale pour les personnes déficientes visuelles. Enfin, pour faciliter l'impression de la copie d'examen à l'issue de l'épreuve, le secrétariat pédagogique doit prévoir une clé USB pour la récupération de la copie et réaliser son impression.

- **Une assistance d'un secrétaire d'examen** qui écrit sous dictée peut être prévue pour les candidats qui ne peuvent pas écrire à la main ou utiliser leur propre matériel sur avis du médecin universitaire, qui est désigné par la CDAPH (*Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées*) de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- *Par ailleurs, la Circulaire n° 2011-220 du 27-12-2011, article 4 sur la règle dévolue au « Temps majoré », précise que l'étudiant devra bénéficier d'une période de repos et de repas suffisante entre deux épreuves prévues dans la même journée ; cette période ne doit pas en toute hypothèse être inférieure à une heure. Pour ce faire, ils pourront commencer (si nécessaire) une épreuve écrite en décalage d'une heure au maximum avec les autres candidats.*

## 2. Adaptation des sujets d'examens pour les étudiants handicapés visuels

La prestation d'adaptation sous forme d'agrandissement pour les malvoyants ou bien de transcription en braille peut être réalisée par le Service Handicap.

- L'enseignant dépose le sujet, de préférence au format texte (écriture machine), à adapter au moins 10 jours avant l'examen auprès du secrétariat pédagogique. Il reviendra ensuite au référent handicap de la composante UFR de le remettre au Service Handicap pour effectuer ladite transcription.

## 3. Une salle d'examen spécifique: si nécessaire, l'étudiant devra être dans une salle à part.

Le secrétariat pédagogique de la composante (*UFR de rattachement de l'étudiant*) se chargera de réserver une salle et de l'installation matérielle dans la salle d'examen. La salle d'examen doit être rendue accessible aux candidats (par exemple : plan incliné, ascenseurs aux dimensions, toilettes aménagées,...)

- Dans le cadre du Contrôle continu, les enseignants concernés doivent transmettre au référent handicap les horaires d'examen au moins 10 jours avant la tenue de l'épreuve.
- Pour le Contrôle terminal, le secrétariat pédagogique, *via* son référent handicap, transmet le calendrier des examens (*date, horaire et salle*) et les besoins en aménagement au Service Handicap. Il convient de s'assurer de la remise effective du sujet aux étudiants composant dans une salle à part. L'enseignant responsable doit passer au moins une fois dans la salle à part où compose l'étudiant pour répondre à ses éventuelles interrogations sur les termes du sujet (énoncé).

4. **La surveillance** : si l'étudiant compose dans une salle à part, il devra bénéficier d'un surveillant au même titre que les autres étudiants. Un vacataire ou un secrétaire pédagogique/référent handicap de l'UFR peut être amené à assurer la surveillance.

- *Rappelons que la responsabilité de la surveillance incombe au département (UFR) au même titre que pour les étudiants valides.*

5. **Le secrétariat aux examens** : lorsqu'un étudiant est empêché d'écrire manuellement (handicap des membres supérieurs ou handicap visuel), il bénéficie d'un secrétaire qui rédige la copie sous sa dictée.

**Le service recruteur** (Service handicap) **doit s'assurer que chaque secrétaire possède les connaissances correspondant au champ disciplinaire de l'épreuve et que son niveau est adapté à celui de l'examen.**

- *Les secrétaires d'examens sont recrutés par le Service Handicap & Accessibilités sur Fiche de poste et ils signent la Charte de bonne conduite (voir les pièces annexes). Un enseignant de la discipline peut être amené à effectuer un secrétariat d'examen, à titre exceptionnel, si la technicité de l'épreuve l'exige.*

6. **Assistance d'un spécialiste des modes de communication des sourds et malentendants** : il est possible pour les étudiants déficients auditifs de bénéficier pendant la première heure d'examen (écrit) de l'assistance d'un spécialiste, ceci afin que certains mots du sujet soient reformulés ou explicités (*les personnes sourdes et malentendantes n'ayant pas le même accès à la langue écrite que les personnes entendant, car la LSF étant leur première langue et le français une deuxième langue ; l'interprétation en LSF se fait sur la forme du texte et sur les termes de l'énoncé, mais pas sur le fond*). En revanche, dans le cas d'une évaluation des connaissances à l'oral, l'interprète LSF est indispensable sur toute la durée de l'épreuve.

- *Ce dispositif exige l'intervention d'un personnel formé et spécialisé. Le Service Handicap met en place ce type d'aide à la communication sur demande pour assurer l'interface en LSF (Langue des signes française), et cela, via son prestataire ARIS.*

**7. L'utilisation d'aides techniques** : l'étudiant peut utiliser son propre matériel, ce qui donnera lieu à une vérification du contenu (fichiers cachés, déconnexion internet,...) par le référent handicap, sinon il peut demander à se le faire prêter par le Service Handicap (*micro-ordinateur, tablette braille, télé-agrandisseur, etc.*), muni des logiciels adaptés (*synthèse vocale Jaws, logiciel de dictée vocale Dragon dictate,...*).

*Toutefois, l'assistance d'un secrétaire d'examen pour un étudiant en situation de handicap visuel est recommandée pour parer à toute difficulté technique. Ainsi, une transcription manuelle de la copie pourra être réalisée en cas de dysfonctionnement du matériel utilisé ou bien dans le cas de non transcription en braille du sujet, eu égard aux délais de réalisation de ce type d'adaptation.*

# CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE

*Séance du CA du 07 avril 2014*

L'Université Paris Nanterre est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) régi par les articles L. 711-1 et suivants du Code de l'éducation. La communauté universitaire se compose d'étudiant-e-s et de personnel répartis sur les sites de Nanterre, Ville d'Avray, Saint-Cloud et la Défense. Le fonctionnement harmonieux de notre Université exige que chacun-e respecte les règles du savoir-vivre ensemble rappelées dans la présente charte.

## **Egalité et non-discrimination**

Le fonctionnement de l'Université et la réussite de chacun-e s'enrichissent de la singularité des personnes qui composent notre communauté.

Toute discrimination, notamment sur le sexe, l'origine, l'âge, l'état de santé, l'apparence, le handicap, l'appartenance religieuse, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou syndicales, est prohibée.

L'Université promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les stéréotypes de genre.

## **Laïcité**

Conformément au principe constitutionnel de laïcité, rappelé par l'article L. 141-6 du Code de l'éducation, l'Université Paris Nanterre est un établissement laïque et indépendant de toute emprise religieuse ou idéologique.

Le campus de l'Université et les activités qui y sont menées doivent respecter l'exigence de neutralité des services publics. Les agents de l'Université ne doivent porter aucun signe religieux ostentatoire.

Les cours, les examens et l'organisation des services respectent strictement le calendrier national et ses règles d'application fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

## **Liberté d'expression et d'opinion**

L'enseignement et la recherche visent au libre développement scientifique, créateur et critique, dans le respect de la liberté d'expression et d'opinion. L'exercice de la liberté d'expression doit être respectueuse d'autrui et être exempte de tout abus relevant de la diffamation et de l'injure (outrance, mépris, invective). Elle ne saurait porter atteinte aux différentes missions de l'Université.

La participation démocratique est essentielle à la vie de l'établissement. Des élections sont organisées pour les étudiant-e-s et les personnels, permettant la participation de tout-e-s aux choix et décisions de l'Université.

## **Respect des personnes et de l'environnement**

Chacun-e doit travailler dans un esprit de respect mutuel excluant toute forme de harcèlement moral ou sexuel, de menaces, de violences physiques ou verbales, et toute autre forme de domination ou d'exclusion.

Chacun-e doit respecter l'environnement de travail sur l'ensemble des sites de l'Université. Le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la recherche d'un développement durable sur le campus garantissent un environnement respectueux du bien-être de chacun-e.

Les tags, graffitis, affichages sauvages et jets de débris constituent une dégradation volontaire de l'environnement de travail et sont prohibés. Les débris doivent être déposés dans les endroits idoines.

L'ensemble de la communauté universitaire se mobilise afin de garantir le respect des principes édictés dans la présente Charte. Les contrevenant-e-s aux règles énoncées dans la présente charte s'exposent à des sanctions disciplinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de difficulté concernant l'application des règles du savoir-vivre ensemble, des instances et services de l'Université sont à votre disposition (le comité d'hygiène, sécurité et condition de travail, la direction des ressources humaines, le service de médecine préventive, le service d'action sociale, les organisations syndicales, les instances paritaires comme les instances élues de l'Université).

Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse [vivre-ensemble@parisnanterre.fr](mailto:vivre-ensemble@parisnanterre.fr).